

Construction du parc éolien de Chaintrix-Bierges & Vélye

Actualités.
Février 2025



Chers habitants,

Après une phase de test réussie d'octobre à décembre 2024, le parc éolien de Chaintrix-Bierges et Vélye a été officiellement mis en service début janvier 2025.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ce parc éolien !

Mais tout n'est pas fini, le parc est maintenant entré en phase d'exploitation et il convient maintenant de s'assurer qu'il respecte bien tous ses engagements environnementaux.

La phase de test

Depuis le mois d'octobre 2024, et après une phase de montage réussie, le parc éolien est entré en phase de test pour finaliser tout le raccordement électrique entre les éoliennes et le réseau Enedis.

Cette phase fondamentale avant la mise en service d'un parc éolien nous a permis de vérifier que tous les équipements fonctionnaient correctement et qu'ils étaient bien isolés électriquement pour garantir la sécurité de tous.

Nous avons également vérifié que la communication était bien établie entre les éoliennes et les équipements de contrôle et de suivi (SCADA).

À l'issue de cette phase, tous les tests réalisés sur les turbines ainsi que les tests électriques ont été satisfaisants. De ce fait, la production d'électricité a pu démarrer.

Grâce à ce parc éolien de près de 28MW, environ **14 000 foyers seront alimentés en électricité*** et **27 000 tonnes de CO₂ seront évitées.**



Poste de livraison : nœud de raccordement de toutes les éoliennes avant que l'électricité ne soit acheminée via un seul câble vers le poste source de Vertus pour être injectée sur le réseau public.

La mise en service

Le **10 janvier 2025**, après la période d'essais du bon fonctionnement et de la sécurité de l'ensemble des turbines, le parc éolien a officiellement été mis en service industrielle avec la validation de toutes les étapes nécessaires :

- **Mise sous tension du poste**
- **Commissioning** : le démarrage des éoliennes une par une
- **Première injection d'électricité**
- **Réception des ouvrages** (postes de livraison et éoliennes)
- **Démarrage du contrat de maintenance** avec le turbinier (la société Siemens Gamesa)
- **Mise en service industrielle** après autorisation ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement)
- **Démarrage du contrat d'achat de l'électricité**, qui marque la fin de la période de tests

Mais notre travail ne s'arrête pas là, bien au contraire, il ne fait que commencer !



* Consommation moyenne annuelle de 4 334 kWh/an par logement, selon l'étude PANEL USAGES ELECTRODOMESTIQUES - Novembre 2022 de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) et RTE.

Les différents suivis d'exploitation

Afin de nous assurer que le parc éolien n'aura pas d'impact sur la population locale et sur la biodiversité, plusieurs **suivis environnementaux réglementaires** auront lieu la première année de fonctionnement puis tout au long de la durée d'exploitation du parc.

1/ Le test des systèmes de détection avifaune

Des systèmes de détection avifaune équipés de caméras ont été installés sur chaque éolienne pour minimiser les risques de collision avec les oiseaux. Ces systèmes identifient en temps réel la présence, l'espèce, la trajectoire et la vitesse des oiseaux. Les données sont traitées par des algorithmes qui évaluent les risques de collision. En cas de risque avéré, un signal est envoyé pour réduire la vitesse de rotation des pales à un niveau sûr pour les oiseaux.

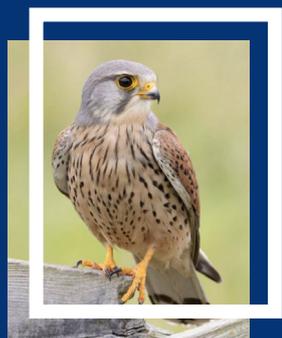
L'un des premiers suivis sera de tester l'efficacité de ces systèmes de détection avifaune à destination du **faucon crécerelle et du busard cendré** pour évaluer l'efficacité de la mesure mise en place.

Ces tests seront réalisés par la société Auddicé Environnement qui missionnera des ornithologues sur site pour suivre les oiseaux et s'assurer que le système les détecte au bon moment et qu'il permet à l'éolienne de ralentir à temps.

2/ Les suivis écologiques

L'objectif des suivis concernant l'avifaune et les chauves-souris est de démontrer que l'exploitation du parc éolien ne dégrade pas l'état de conservation des populations des espèces identifiées lors des études écologiques pendant la phase de développement.

L'arrêté ministériel du 22 juin 2020 prévoit que les exploitants de parcs éoliens mettent en place un suivi environnemental permettant d'analyser le comportement et d'estimer l'éventuelle mortalité d'oiseaux et de chauves-souris due à la présence des éoliennes. Il doit être effectué dans les 12 mois qui suivent la mise en service industrielle du parc. En cas de détection de mortalité, des mesures supplémentaires pourront être prises pour la limiter.



3/ Le suivi acoustique

Celui-ci, permettra à l'aide de micros installés autour du parc éolien, de vérifier que le son émis par les éoliennes ne dépassent pas les seuils réglementaires à toute heure et sous toutes conditions de vents de jour comme de nuit. Pour rappel, les émissions sonores des parcs éoliens sont réglementées par l'article 26 de l'arrêté du 26 août 2011. Cet arrêté fixe une émergence réglementaire à ne pas dépasser : **+5 dB(A) en journée (7h à 22h) et +3 dB(A) la nuit (22h à 7h).**

En cas de dépassement de ces seuils, le plan de bridage des éoliennes sera adapté pour mettre en règle le parc.

Vous avez des questions sur l'exploitation ?

La mise en service d'un parc éolien peut occasionner des perturbations de la réception du signal TV.

Si tel est le cas pour vous et que les éoliennes ont causé une perturbation, contactez-nous et nous ferons intervenir un expert pour solutionner votre problème !

Greensolver - Sous-traitant en charge de l'exploitation du parc à nos côtés
exploitation@greensolver.net / 01 40 07 14 82

Pour toute autre question :

Arafat MAIZI - Responsable exploitation - SSE Renewables
arafat.maizi@sse.com / 06 73 60 71 39



Un site internet pour suivre les actualités du parc éolien

<https://www.sserenewables.com/fr/international-locations/europe-du-sud/france/chaintrix-bierges-velve-parc-eolien-en-construction/>

Construction du parc éolien de Chaintrix-Bièrges & Vélve

Actualités Juin 2024

LETTE D'INFORMATION n°2

Lettre d'information n°3

Lettre d'information n°2

Lettre d'information n°1



Entrez au coeur de la construction du parc éolien grâce à nos vidéos !